



SECRETARIAT DU VICE-PREMIER MINISTRE

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nuisances sonores à l'aéroport de Bruxelles national

Le Vice-Premier Ministre Didier Reynders rappelle que la décision de mettre fin à la procédure dite du renversement (atterrissage sur la piste 02 lorsque des décollages prévus sur la piste 20 ne sont pas possibles suite à la direction ou la force des vents) a été prise ce vendredi au gouvernement.

Il appartient maintenant au Ministre de la Mobilité de mettre en œuvre cette décision le plus vite possible en fonction des impératifs de sécurité.

David MARECHAL
Porte-parole